

CHATEAUNEUF

FLASH INFO

automne 2025

Mardi 11 Novembre : commémoration de l'armistice de 1918

La cérémonie d'hommage aura lieu à 10h15 devant le monument aux morts.

L'école de Châteauneuf et la chorale seront présentes pour interpréter un chant.

La commémoration sera suivie par un vin d'honneur, servi à la salle communale.

Samedi 15 novembre : collecte de jeux, produits d'hygiène et alimentaires

De 9h à 12h, le Conseil Municipal Jeunes organise une collecte au profit des restaurants du Cœur.

Elle aura lieu à l'ancien local des pompiers, sous la salle communale.

Vous pourrez apporter : jeux, jouets, livres en bon état, produits d'hygiène, produits alimentaires non périssables (huile, farine, conserves...). Les vêtements ne seront pas acceptés

Samedi 15 novembre à la salle communale : théâtre par la compagnie «Les Lucarnes Songeuses»

- 16h Atelier confection de marionnettes et manipulation

Durée : 1h30. Tout public dès 6 ans

En amont de la représentation, les enfants sont invités à rencontrer les artistes de la Compagnie Les Lucarnes Songeuses pour un atelier créatif et ludique.

Dans la limite de 12 places, gratuit sur réservation : <https://compagnie-autochtone.com/reserver/#mai>

- 18h spectacle LA VALLÉE DES LIVRES

Durée : 55 mn Tout public dès 6 ans.

«Milaré, marionnette aux cheveux rouges, nous emmène visiter une vallée surprenante, dans laquelle les livres sont des maisons».

Tarif libre 4/8/12€, réservation : <https://compagnie-autochtone.com/reserver/#mai>

Samedi 22 novembre à la salle communale : Théâtre «Le pire village de France»

À 20 h, la troupe de Saint Hélène du Lac «Les fous du Lac» présentera une pièce écrite par JP Martinez : Le pire village de France. Histoire : «Les quelques survivants d'un bled moribond, oublié par Dieu et contourné par l'autoroute, décident de créer l'événement pour attirer le chaland».

Entrée 10 € adulte, 5 € réduit, gratuit enfants -8ans . (2€/entrée adulte seront reversés à l'école)



Samedi 6 décembre à 18h : concert à l'église de Châteauneuf

L'Atelier médiéval Cantigas, dirigé par Michel Lebugle, vous invite à un voyage à travers le temps et les sonorités du Moyen Âge.

Entrée 12 € adulte, 5 € 10-16 ans, gratuit -10 ans

Vendredi 12 décembre Châtaignes grillées & vin chaud

Le Comité d'animation vous donne rendez-vous à partir de 18h30 devant la salle communale pour une soirée vin chaud, châtaignes grillées, petite restauration.

Les Givrés du Val Gelon viendront compléter ce moment convivial.

AGENDA



Merci de ne pas jeter sur la voie publique .



Publié par le conseil municipal de Châteauneuf (73)
Directrice de la Publication : Christelle Hugonot
Edité en 450 exemplaires.

Les Poncins ... enfin !!!

Un chantier qui devrait démarrer mi-novembre pour se finir mi-avril 2026 afin de réaliser l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et fibre), reprise des canalisations des eaux usées et des pluviales sur certains secteurs, changement de la canalisation d'eau potable et réfection de la chaussée.

Emprise du chantier pour réfection des réseaux secs, pluviales, eaux usées et eau potable .



Les travaux devraient commencer vers le 20 novembre sur la rue de Maltaverne et se poursuivre sur la route de l'Arclusaz.

Les travaux sur la rue des Poncins et ses alentours commenceront eux à la mi janvier 2026.

Le plan de réfection de la chaussée concerne l'impasse des Perrières et la rue des Poncins.

Emprise du chantier rénovation de l'enrobé



Le carrefour rue des Poncins /route d'Hauteville sera réaménagé pour assurer une meilleure sécurité aux usagers. La sortie unique a été redéfinie pour offrir une meilleure visibilité, solution proposée par le Département.

Dès que le planning du chantier sera définitivement adopté, les habitants concernés seront informés par courrier des dates d'intervention par secteur. Bien sûr la météo peut se charger de « chambouler » un peu l'avancement du chantier ...

Bâtiment de la mairie

Un contre temps administratif lié à une demande de dérogation pour installer un « élévateur PMR » a retardé les travaux sur la façade Ouest. La fin de chantier est décalée à fin janvier 2026. Le réaménagement intérieur est pratiquement terminé.



Fibre

La fibre est complètement déployée sur la commune de Châteauneuf. Pour ceux qui hésitent, sachez que le réseau cuivre sera fermé en janvier 2028. Il reste donc théoriquement 2 ans pour migrer vers une connexion à très haut débit assurée par la fibre. Cependant il est très fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment : de (rares) problèmes techniques peuvent surgir et les solutions peuvent parfois prendre du temps.



Migrer de l'ancienne prise «T» à la Prise
Terminale Optique «PTO»



Actuellement, 254 abonnés sont passés à la fibre soit 57% du nombre de prises prévues.

Rappel : il est conseillé aux habitants de la rue

des Poncins et de ses alentours concernés par l'enfouissement des réseaux d'attendre la fin des travaux. En effet, le branchement aérien sera obsolète avec les travaux qui vont systématiquement déplacer la fibre en souterrain.

Signale ton frelon



Les feuilles tombent et vous êtes susceptibles de découvrir dans les haies ou sur des arbres des nids de frelons asiatiques. Que faut-il faire ? Ci-dessous un petit rappel de la procédure, entièrement gratuite pour un habitant de la commune :

1. Suspicion d'un nid de frelon asiatique (par la commune ou toute autre personne)



2. Prendre une photo et noter la localisation du site (adresse ou lieu-dit, commune)



3. Faire un signalement sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr



4. Le GDSA73 va recevoir ce signalement et va traiter l'information. Si le nid de frelon asiatique est confirmé et s'il est actif, il fera l'objet d'une destruction.

Plan Communal de Sauvegarde : PCS



Le Plan Communal de Sauvegarde est maintenant opérationnel. Ce plan organise et coordonne les services de la Mairie et de la sécurité civile pour prévenir et secourir la population. C'est un outil pour protéger la population face aux risques.

Le PCS est activé par le Maire en cas de risque majeur pour renforcer et coordonner les services municipaux. L'autorité préfectorale en est immédiatement informée. Il peut aussi être déclenché à la demande de la Préfète, en complément du plan Orsec (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Les services de la mairie mettent en place des moyens d'alerte, d'information et d'accompagnement pour protéger et soutenir les sinistrés. Il contient des informations confidentielles, accessibles uniquement aux services de sécurité et de protection civile.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce registre nominatif et confidentiel est un document obligatoire pour toutes les communes et permet en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid, risques majeurs...), de contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer conseils et assistance si nécessaire.

Il est géré par la mairie de Châteauneuf.

Qui peut être inscrit sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap ou d'isolement vivant à leur domicile, quelque soit leur âge.

Comment s'inscrire sur le registre ?

Pour cela, la personne concernée, son représentant légal, une personne de son entourage peut compléter le formulaire joint et l'adresser à la mairie. Si vous avez des questions ou des difficultés pour remplir le formulaire, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie au 04 79 28 84 16 ou par mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

L'inscription sur le registre, qui nécessite une démarche volontaire, est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le registre comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Quand ce registre est-il utilisé ?



En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, la commune de Châteauneuf pourra utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables du territoire.



COMMUNE DE CHATEAUNEUF

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

Tous les champs du formulaire sont facultatifs.

1/ L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.

Je soussigné(e) :

NOM : Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

.....

Téléphone :

Sollicite l'inscription à « l'annuaire » en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

(PCS) ou d'autres risques exceptionnels (ex : vigilance canicule...) en qualité de :

- ☐ personne âgée de 65 ans et plus
- ☐ personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- ☐ personne handicapée
- ☐ personne fragile pour d'autres raisons. Précisez :
- ☐ habitant de la commune

J'atteste être :

- ☐ sous assistance respiratoire
- ☐ à mobilité réduite
- ☐ personne isolée
- ☐ personne immobilisée (alitée)
- ☐ autre (à préciser) :

Coordonnées du médecin traitant :

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Tourner la page SVP

2 /Je certifie bénéficiaire :

D'un service d'aide à domicile :

Intitulé du service :

☐ D'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé du service :

☐ D'un autre service (portage des repas à domicile, téléalarme, ...) :

Intitulé du service :

☐ D'aucun service à domicile

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

.....

Téléphone : Téléphone :

Lien avec vous : Lien avec vous :

Je soussigné(e), M.....,

Atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif ;

- les informations recueillies seront transmises à la commune de Châteauneuf dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population ; ainsi que le Registre Communal des Personnes Vulnérables.

- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Accepte que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans l'« annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et dans le registre communal des personnes vulnérables.

Fait à, le

Signature

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Châteauneuf. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de Châteauneuf, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à la Mairie – 203 Route Royale 73390 CHATEAUNEUF.